

QBP Finance

Rapport 2022

Loi Energie – Climat Article 29

Table des matières

Préambule	2
Contexte réglementaire	2
Périmètre concerné.....	2
1. Démarche générale de QBP FINANCE	2
a. Politique et stratégie d'investissement,	2
b. Produits financiers article 8 et article 9 au sens du règlement SFDR.....	3
2. Renforcement des capacités internes déployées par QBP Finance	3
3. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de QBP Finance	3
4. Stratégie d'engagement et politique de vote	4
a. Politique d'exclusion	4
b. Politique de vote de QBP Finance	4
5. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	5
a. Identification des risques de durabilité.....	5
b. Incidences négatives en matière de durabilité	5
6. Démarche d'amélioration et mesures correctives	5

Préambule

QBP Finance, société agréée en tant que société de gestion de portefeuilles par l'Autorité de Marchés Financiers sous le numéro GP-21000004 gère 6 OPCVM et 3 FIA.

Les encours sous gestion sont inférieurs à EUR 500 millions pour des effectifs de 4 personnes.

Contexte réglementaire

Les conditions d'application de ces nouvelles exigences sont définies notamment par :

- La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTE) n° 2015-992 du 17 août 2015 ;
- Le décret du 6 septembre 2017 et du 29 décembre 2016, qui modifie les articles D. 533-16-1 et L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier pour s'inscrire dans les mesures d'application sur la transition énergétique,
- Le règlement SFDR, notamment l'Article 3 ;
- Le Règlement Taxonomie
- Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019, publié le 27 mai 2021

Le présent rapport est établi par QBP Finance conformément aux dispositions de l'article 29 de la LEC. Ce rapport est disponible sur le site internet de QBP Finance (www.qbpfinance.com). Il est également transmis à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et à l'AMF

Périmètre concerné

La démarche ESG s'applique sur les fonds directement gérés par QBP Finance, qu'ils soient ouverts ou dédiés, à l'exclusion des fonds indiciels, des fonds en délégation de gestion et des fonds nourriciers dont le fonds maitre est externe à la société de gestion.

1. Démarche générale de QBP FINANCE

a. Politique et stratégie d'investissement,

QBP Finance est une société de gestion spécialisée dans la gestion de fonds ouverts et de fonds dédiés. La définition de la stratégie et la politique d'investissement de chaque fonds est faite sur mesure et dépend entièrement des besoins de nos clients. Dans ce contexte, mais également à la suite d'une croissante conviction chez QBP Finance de l'importance des éléments extra financiers, la prise en compte des critères ESG dans nos processus de gestion a gagné en importance. Pourtant, dans les différentes politiques d'investissements de nos fonds, QBP Finance n'a pas encore formalisé les critères ESG qu'elle entend appliquer. Il n'y a actuellement aucun critère stricte et/ou quantitatif qui fait partie de son processus de sélection. QBP Finance ne gère actuellement que des fonds classés article 6 au sens du Règlement SFDR.

Cependant, QBP Finance a développé un outil de suivi des différents critères E, S et G en se basant sur les bases de données qui sont disponible dans le système de « Bloomberg ».

Cet outil permet une classification par sujet environnementaux, sociaux et de gouvernance et une prise en compte de la matérialité grâce à un classement sectoriel.

Cette approche a plusieurs avantages :

- Transparence complète sur la disponibilité des infos. Pour chaque univers, QBP Finance saura quel pourcentage des entreprises apporte les informations

- Visibilité sur le niveau d'engagement des sociétés : est-ce que la transparence touche un nombre important de sujets où est-ce que les sociétés apportent un nombre restreint d'informations
- Prise en compte en fonction des secteurs, des sujets qui ont le plus d'importance en fonction de la nature des activités

Si QBP Finance n'a pas formalisé sa démarche, la gestion a pu intégrer dans le processus de sélection actions la prise en compte des notations sans toutefois se fixer de critères (scores) d'exclusion sur cette base, mais les ambitions de QBP Finance vont certainement dans ce sens.

Ainsi, sur l'univers actions, 85% des titres vifs disposent d'une note et les fonds n'ont pas d'investissements dans des titres ayant la moins bonne note.

b. Produits financiers article 8 et article 9 au sens du règlement SFDR

QBP Finance ne gère aujourd'hui aucun fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9.

Cependant, des réflexions sont en cours pour le passage en article 8 du fonds thématique, QBP Equity Next Generation qui vise à saisir toutes les opportunités de croissance liées aux trois principales transitions des prochaines années :

- La Transition écologique
- La Transition numérique
- La Transition démographique

Ce fonds est aujourd'hui en article 6.

2. Renforcement des capacités internes déployées par QBP Finance

L'équipe de gestion est constituée de 4 collaborateurs, 1 femme et 3 hommes. En 2022, le temps consacré aux questions ESG a représenté 20% d'un ETP.

QBP Finance est à l'écoute des besoins de LA BANQUE PRIVEE SAINT GERMAIN, qui privilégie de plus en plus des fonds ayant une démarche ESG. Ainsi, QBP Finance essaye d'alimenter ces réflexions avec l'expérience de ses fonds.

Depuis l'intégration au Groupe ODDO BHF, des échanges en toute transparence se sont mis en place, notamment sur les méthodologies de notation, et des discussions sont en cours pour bénéficier de l'expertise ESG particulièrement développée dans le Groupe depuis des années.

Dans ce contexte, QBP Finance espère ainsi disposer des moyens d'accès à des outils permettant d'intégrer pleinement les critères ESG dans ses fonds dans un cadre de coûts maîtrisés.

3. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de QBP Finance

La direction apporte une attention particulière à ces sujets, qui sont essentiels pour le développement de QBP Finance. A ce stade, la politique de rémunération de QBP Finance n'intègre pas les risques en matière de durabilité. En revanche, une réflexion est en cours sur la nature des critères à prendre en compte pour intégrer ces risques. Les critères de durabilité définis seront intégrés à la politique de rémunération des collaborateurs en vue de la prochaine campagne de fixation des objectifs annuels.

4. Stratégie d'engagement et politique de vote

a. Politique d'exclusion

QBP Finance a défini une politique d'exclusion concernant certaines activités ou secteurs controversés.

Cette politique d'exclusion ne s'applique que sur le fonds Next Generation, dans le cadre de la sélection Actions, soit 10.9% du périmètre au 31/12/2022.

Pour chaque valeur sélectionnée dans le fonds QBP Equity Next Generation, le gérant vérifie les critères d'exclusion préalablement à l'investissement tels qu'inscrits dans le prospectus du fonds actions : l'exclusion concerne les entreprises ayant plus de 25% de leur activité N-1 dans les secteurs de l'alcool, des Jeux d'argent, du tabac, de l'énergie nucléaire, des armes (conventionnelles, nucléaires, controversées, à feu civiles) et du charbon thermique.

Les valeurs sont exclues en amont du processus d'investissement du fonds, au même titre que le respect d'une liquidité minimale ; les entreprises concernées ne peuvent donc pas être éligibles à la gestion.

En fin d'année, les gérants s'assurent, en contrôle de premier niveau, que l'ensemble des titres détenus respectent encore la règle d'exclusion ; dans le cas contraire, les titres concernés devront être cédés obligatoirement au cours du trimestre suivant.

b. Politique de vote de QBP Finance

QBP finance a mis en place une politique de vote dans l'ensemble de ses fonds

Cette politique de vote vise à soutenir les organes sociaux des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, sauf si les résolutions proposées sont contraires aux intérêts des actionnaires minoritaires.

Périmètre de vote QBP Finance

Le vote aux assemblées est mis en œuvre dès lors que les OPC au niveau de l'entité détiennent directement plus de 0.05% du capital. QBP Finance pourra toutefois exercer son droit de vote en-deçà de cette limite si les gérants estiment que certaines résolutions sont contraires à l'intérêt des porteurs. De manière très exceptionnelle, il est aussi possible que la société de gestion ne puisse voter pour des raisons d'efficacité et de coûts ou de délais, ces exceptions devront être motivés dans le rapport annuel de la politique de vote.

Analyse des résolutions et instruction des votes

Sur la base de ses principes de vote, les gérant analysent les résolutions et déterminent leurs votes. Ils peuvent s'appuyer sur les recommandations de l'AFG.

Cette politique de vote vise à soutenir les organes sociaux des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, sauf si les résolutions proposées sont contraires aux intérêts des actionnaires minoritaires. A ce titre QBP Finance sera particulièrement sensible :

- Aux modifications statutaires pouvant nuire à l'intérêt des porteurs
- A l'intégrité des comptes, de la gouvernance et de l'information financière et extra-financière
- A l'affectation du résultat et la gestion des fonds propres dans un objectif de surveiller une gestion à long terme

Le détail de la politique de vote est disponible sur le site.de la société de gestion([exercice-des-droits-de-vote.pdf \(qbpfinance.com\)](#)).

Conformément à la politique de vote, QBP Finance n'a pas exercé de droits de vote en 2022.

5. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

a. Identification des risques de durabilité

Les risques en matière de durabilité peuvent être considérés comme des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des actifs.

En effet, les émetteurs d'instruments financiers peuvent être affectés de plusieurs manières par la survenance d'un tel événement : une incidence financière, des risques juridiques, réglementaires ou de réputation, des impacts sur l'environnement naturel ou sur les parties prenantes de l'entreprise (tels que les employés, les clients et les communautés locales)

Convaincue que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés, QBP Finance les prend en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements.

b. Incidences négatives en matière de durabilité

La directive SFDR (SFDR: Sustainable Finance Disclosures Directive) définit : les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour « principal adverse impacts ») :

Sensible aux dangers du changement climatique, QBP Finance partage les dernières mesures de la Commission Européenne. QBP Finance est convaincue que les défis qui guident les politiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont, et deviendront encore plus, les pierres angulaires de la durabilité de notre activité économique.

Toutefois, en raison du manque de données disponibles et fiables, QBP Finance n'est actuellement pas en mesure d'examiner les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La situation sera cependant réévaluée à mesure du développement des outils et de la disponibilité des analyses.

6. Démarche d'amélioration et mesures correctives

QBP Finance, créée en 2021, est aujourd'hui conscient de la nécessité d'intégrer de façon plus formelle la prise en compte des critères ESG dans certains de ses fonds et d'envisager un passage en article 8.

- A cet effet, QBP Finance entend s'appuyer sur l'expertise interne du Groupe ODDO BHF, afin d'intégrer dans son processus de gestion un certain nombre d'éléments d'analyse extra financiers, comme un choix de notation des actions, et une méthodologie en ce qui concerne les obligations et les fonds.
- Afin de mieux piloter les risques extra financiers, QBP finance va réfléchir à la mise en place d'une politique d'exclusion plus globale et à formaliser son suivi systématique des controverses graves. En effet, les controverses sont suivies par la gestion à partir des flux d'information Bloomberg et de l'analyse continue des marchés. La gestion a été amenée à prendre des décisions de vente de l'ensemble des investissements dans la société controversée dans des cas de controverses graves (par exemple pour ORPEA).